

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/La-sortie-du-nucleaire-marque-des-points-31262>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°59 > **La sortie du nucléaire marque des points !**

20 décembre 2013

La sortie du nucléaire marque des points !

Fermetures de centrales en cascade aux États-Unis

De vieilles centrales qui ferment, des projets abandonnés... le nucléaire se porte bien mal aux États-Unis. Au point qu'EDF a d'ailleurs décidé de ne plus y investir dans l'atome pour se concentrer sur les renouvelables !

La firme Entergy, qui gère la centrale de Vermont Yankee, vient d'annoncer que celle-ci va fermer définitivement au dernier trimestre 2014. L'unique réacteur de cette vieille centrale implantée dans le Sud de l'État du Vermont était construit sur le même modèle que ceux de Fukushima. Démarrée en 1972, elle avait reçu en 2011 une autorisation pour poursuivre son fonctionnement jusqu'à 60 ans, mais Entergy a finalement décidé d'arrêter les frais : la poursuite de l'exploitation "n'était plus financièrement viable".

Des fermetures qui se succèdent

Il s'agit déjà de la cinquième annonce de fermeture de réacteur aux États-Unis cette année. D'autres pourraient suivre, en raison de la mauvaise santé globale de l'industrie nucléaire outre-Atlantique.

En février, l'arrêt permanent de la vieille centrale de Crystal River (Floride) a été prononcé. À l'arrêt depuis 2009 suite à la découverte de fissures, elle n'avait jamais pu être réparée correctement. En mai, la centrale de Kewaunee, dans le Wisconsin, a été arrêtée définitivement et se prépare au démantèlement. En juin, cela a été le tour des deux réacteurs de l'énorme centrale de San Onofre, en Californie. Déjà mis à l'arrêt en 2012 suite à des fuites radioactives et à la découverte d'importantes fissures sur les tubes des générateurs de vapeur, ceux-ci cumulaient les problèmes de sûreté et les scandales (une fuite y aurait notamment été réparée "provisoirement" avec... du scotch et des sacs en plastique !).

Des projets qui ne verront pas le jour

De nombreux projets ont également été abandonnés. Au printemps, le projet d'EDF de construire deux EPR à Calvert Cliff a été retoqué pour raisons administratives, tandis que Toshiba se voyait également refuser la construction de deux réacteurs. La compagnie Duke Energy, quant à elle, a abandonné deux projets de réacteurs en Caroline du Nord en mai, puis deux autres en Floride en

août. En mai, deux autres projets de réacteurs étaient abandonnés en Caroline du Nord. En juin, le gouvernement d'Obama a également renoncé à financer la fin des travaux d'une usine destinée à produire du combustible nucléaire à base de plutonium, en Caroline du Sud.

Le nucléaire en chute libre

Le prix de l'électricité nucléaire a beaucoup perdu en compétitivité. Le gaz naturel tire le marché de l'électricité vers le bas (du fait, malheureusement, du développement des gaz de schiste) ; par ailleurs, les travaux nécessaires pour la prolongation des réacteurs et la mise en œuvre de nouvelles normes de sûreté suite à l'accident de Fukushima atteignent des coûts prohibitifs pour les compagnies privées, si bien qu'elles préfèrent tout simplement fermer les vieilles centrales.

Autre nouvelle passée inaperçue : devant cette hécatombe, EDF a tout simplement décidé fin juillet de mettre fin à ses activités nucléaires aux USA pour se concentrer sur les énergies renouvelables. Une résolution qu'il serait bon d'appliquer aussi en France !

En 2008, EDF s'était lancé à grands frais dans une "aventure américaine", prétendant construire à court terme quatre réacteurs EPR. Les voilà purement et simplement évaporés (une fois de plus, et c'est tant mieux).

Auteur d'un rapport intitulé "La renaissance à l'envers - La compétition pousse les réacteurs nucléaires américains vieillissants au bord de l'abandon économique", l'économiste Mark Cooper estime que "la réalité économique a claqué la porte au nez de l'énergie nucléaire".

Victoire : condamnation d'EDF et du directeur de la centrale du Bugey

Suite à la plainte déposée il y a deux ans par le Réseau "Sortir du nucléaire", le tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse a condamné EDF, responsable de multiples négligences ayant conduit, en août 2011, au déchargement illégal de gravats radioactifs au Bugey, à payer 3750 euros d'amende pour deux délits au Code du travail, 1500 euros pour une contravention à la réglementation sur les installations nucléaires. Et pour la première fois, le directeur d'une centrale nucléaire est lui aussi condamné : il devra payer 1500 euros pour les deux délits et 500 euros pour la contravention à la réglementation sur les installations nucléaires.

Le 9 août 2011, la centrale nucléaire du Bugey, située à 35 km de Lyon, avait procédé à l'évacuation d'une benne de gravats radioactifs, pensant qu'il s'agissait simplement de déchets conventionnels, vers une carrière autorisée à recevoir uniquement des matériaux non radioactifs. Cette erreur a engendré un risque réel de dispersion de radioéléments dans l'environnement : au point de contamination le plus élevé, le niveau de radioactivité était environ trois fois supérieur au niveau naturel observé sur le site.

Le camion avait pourtant été contrôlé à la sortie de la centrale. La présence de radioactivité avait alors été détectée, mais le signal sonore et la barrière empêchant la sortie des véhicules ne fonctionnaient pas. Seul un gyrophare s'est déclenché, mais n'a pas été repéré immédiatement.

Les gravats sortis du site le 9 août provenaient d'un local situé sur le chantier de démantèlement du réacteur n°1 de la centrale du Bugey, qui n'était pas identifié comme zone réglementée au titre de la radioprotection. Et pourtant, on a trouvé dans ce local plusieurs sources de contamination radioactive.

Les graves défaillances intervenues dans cette affaire ne sont peut-être que la partie émergée de l'iceberg, la centrale de Bugey ayant multiplié les incidents ces dernières années.

Les mines d'uranium bientôt interdites au Québec ?

En juin 2013, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il ne comptait pas donner son accord à un projet de prospection avancée pour des gisements d'uranium dans les Monts Otish, situés sur le territoire sacré des Indiens Cree.

Cette décision intervient alors que la firme Strateco Corporation avait déjà reçu un feu vert pour débiter une étude d'impact environnemental et venait d'obtenir un permis. Il ne manquait plus que l'approbation du Québec. Mme Ouelet, ministre des Ressources Naturelles, a déclaré que le projet n'allait pas être approuvé car il n'était pas socialement acceptable, en particulier pour les Cree.

Début août, la Cour Supérieure du Québec a débouté Strateco, qui réclamait du gouvernement québécois qu'il lui paie une compensation jusqu'à l'obtention de la décision finale.

Cela fait plusieurs années que le Québec se mobilise contre les mines d'uranium. Bien qu'il n'y ait pas encore d'extraction, la prospection est intense dans de nombreuses parties de la province. Le projet "Matoush" mené par Strateco était le plus avancé.

Le Grand Conseil de la Nation Cree avait déclaré un moratoire permanent sur l'extraction de l'uranium sur son territoire, déclarant cette activité incompatible avec ses valeurs. Il avait reçu le soutien de nombreuses ONG et de 400 municipalités qui avaient adopté des résolutions contre les mines d'uranium. Par ailleurs, des médecins de Sept-Îles avaient mené un plaidoyer actif pour bannir l'extraction dans la province, deux douzaines d'entre eux menaçant même le gouvernement de quitter leurs hôpitaux et la région si elle était autorisée.

L'an dernier, le Québec avait décidé de fermer son unique centrale nucléaire, Gentilly-2. Par ailleurs, des chercheurs québécois sont en pointe dans la recherche pour produire des isotopes médicaux sans réacteurs nucléaires. Autant de raisons de se passer de l'uranium !

L'interdiction des mines d'uranium semble être sur la bonne voie, même si l'étude d'impact doit se poursuivre.

Sources : newswire.ca ; quebecmeilleuremine.org

Victoire : pas de transports radioactifs sur les Grands Lacs et sur le fleuve St Laurent

Après des années de lutte, qui ont impliqué des centaines de municipalités, les communautés autochtones (dont les Mohawks), des associations, des activistes, des sénateurs américains, une victoire importante a été remportée en juillet : Bruce Power, l'exploitant de la centrale nucléaire de Kincardine (Ontario, Canada), a annulé son projet de faire "recycler" seize énormes générateurs de vapeur radioactifs par Studsvik, une entreprise suédoise, ce qui aurait nécessité de faire voyager des tonnes de métal radioactif sur les Grands Lacs, le fleuve St Laurent et à travers l'océan Atlantique. Qui plus est, Bruce Power prétendait qu'il serait ainsi possible de retirer la radioactivité de 90% du métal, et de remettre celui-ci en circulation après sa prétendue décontamination ; nous échappons donc à une nouvelle opération de "dilution" de radioactivité dans des biens de consommation courante.

Selon Mike Bradley, un des maires en lutte, le prochain combat va porter contre les projets d'enfouir les déchets "faiblement" et "modérément" radioactifs en provenance des vingt réacteurs nucléaires de la province d'Ontario à moins d'un mile de la côte du lac Huron.

Sources : beyondnuclear.org, citynews.ca

Le nucléaire n'est plus une priorité pour le Brésil

Début septembre, Mauricio Tolmasquim, président de EPE (Empresa de Pesquisa Energética, une entreprise publique rattachée au Ministère brésilien des Mines et de l'Énergie, qui réalise études et recherches pour la planification du secteur de l'énergie au Brésil), a indiqué qu'il est "improbable" que le gouvernement maintienne son projet de construire quatre nouveaux réacteurs nucléaires d'ici 2030 pour répondre à la demande croissante d'électricité.

Tolmasquim a déclaré que "après Fukushima, les choses ont été mises en stand-by". Il a ajouté que "Nous n'avons pas abandonné [ces projets]... mais ils n'ont pas été remis en route non plus. Ce n'est pas une priorité pour nous à l'heure actuelle." Le Brésil n'a toujours pas engagé le processus d'appel d'offres censé aboutir à la mise en service de quatre réacteurs d'ici 2030.

Actuellement, le nucléaire fournit à peine plus d'un pour cent de l'électricité du Brésil, à peu près au même niveau que l'éolien. Le reste est en majorité fourni par du gaz naturel.

Tolmasquim explique que l'éolien a un fort potentiel d'expansion grâce à la baisse de son coût de production. Il estime qu' "il y a eu une révolution en termes de coûts". Si le solaire est encore quatre fois plus cher au Brésil, Tolmasquim déclare que "Le solaire va se développer, tôt ou tard. C'est une question de temps."

Source : Reuters, 15 septembre 2013

2016 : deux fois plus d'électricité renouvelable que de nucléaire

Alors que le nucléaire connaît de nombreux déboires, les énergies renouvelables poursuivent leur croissance inéluctable. Selon un rapport de l'Agence Internationale de l'Énergie, d'ici à 2016, la quantité d'électricité produite par l'éolien, le solaire thermique et photovoltaïque, l'hydraulique et les autres sources renouvelables devrait dépasser celle produite par le gaz... et être deux fois plus élevée que celle produite par le nucléaire !

Le rapport se base notamment sur les estimations de 2012, où la quantité d'électricité produite par les énergies renouvelables dans le monde aurait suffi à couvrir les besoins électriques de la Chine !

Dans un monde en évolution, les renouvelables bénéficient de deux atouts. Même si les investissements progressent plus lentement dans les pays dits "développés", ils s'accélèrent dans les pays en voie de développement, où près de deux tiers de la croissance des renouvelables sont censés se réaliser. Par ailleurs, la compétitivité des énergies renouvelables est de plus en plus reconnue. Au Brésil, l'éolien fait concurrence aux énergies fossiles.

Selon l'AIE, en 2018, les énergies renouvelables représenteront un quart de la production d'électricité mondiale... bien loin devant le nucléaire.

Source : iea.org